



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	31.01.2022
Titre du projet du marché	N09.52.200044 - Upn.Chexbres-Roche - Géomètre phase études (ID 7813)
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.
ID du projet	231414
N° de la publication SIMAP	1236635
Date de publication SIMAP	14.01.2022
Adjudicateur	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac
Organisateur	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest - Filiale Estavayer-le-Lac, Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, Téléphone: +41 58 461 87 11, E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch
Inscription	Sur simap, pas de délai.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	31.01.2022, sur simap.
Rendu documents	15.03.2022 à 23h59, timbre postal faisant foi. Dossier complet sur support papier (deux exemplaires) et numérique sur deux clés USB.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection. Prestations de géomètre.
Description détaillée des prestations / du projet	Le périmètre du projet comprend les tronçons d'entretien U34 et U35 sur la N09 et s'étend entre les jonctions de Chexbres et la commune de Roche. Les prestations du mandat mis en soumission concernent les prestations de Géomètre du Maître d'Ouvrage pour les phases d'études (EK, MK/AP, MP/DP), et incluent entre autres la réalisation de relevés géométriques, la mise à disposition des données géomatiques aux différents intervenants et la gestion des aspects fonciers.
Communauté de mandataires	Admises sous les conditions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • la communauté est sous forme de société simple ; • la communauté de soumissionnaires spécifie le membre qui pilote le projet ; • la communauté de soumissionnaires indique la participation (en %) de chaque membre. Les sous-traitants ne doivent pas être pris en compte dans cette répartition ; • une fois l'offre remise, il n'est plus possible de modifier la composition de la communauté ; • les participations multiples de soumissionnaires à des communautés de soumissionnaires ne sont pas admises.
Sous-traitance	Admis. 50% au maximum de la prestation peuvent être fournis par des sous-traitants. La prestation caractéristique doit en principe être fournie par le soumissionnaire.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 3.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.
Conditions de participation	Déclaration volontaire.

Critères d'aptitude	Q1 CAPACITÉ TECHNIQUE DU SOUMISSIONNAIRE Q2 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU SOUMISSIONNAIRE Q3 APTITUDES ET DISPONIBILITÉS DES PERSONNES-CLÉS
Critères d'adjudication / de sélection	C1 QUALITE DU SOUMISSIONNAIRE : qualification des personnes-clés par rapport aux exigences du projet [40%] C2 QUALITE DE L'OFFRE : analyse des tâches, des risques et de la durabilité, proposition de marché à suivre, concept de gestion de la qualité, plausibilité de l'offre, caractère innovant [30%] C3 PRIX [30%], méthode linéaire.
Indemnités / prix :	Pas d'indemnité pour le dépôt de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none">• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.• La description du projet et des objectifs est suffisante.• Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont correctes.• Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.• Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.• Les délais sont corrects.
Manques de l'appel d'offres	Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées.
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none">• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

